

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 07/10/2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise (P), GALAN Christian (absent), GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (absent), PALAISI Marie-Agnès (présente à partir du 3^{ème} point à l'ordre du jour), PENNEC Blandine (P).

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao (présente jusqu'au point 2 de l'ordre du jour, P ensuite), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès.

Collège BIATSS : ALLEN Émilie (présente à partir du 2^{ème} point à l'ordre du jour), AUMAITRE Christine, BOUCHENAFI Souad (présente à partir du 2^{ème} point à l'ordre du jour), DE FORAS Joson (présent à partir du 5^{ème} point à l'ordre du jour), LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : BOCCIHNO Thomas (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie (absente), KAILI Houcem-Edine (absent), MATHEY Julien (absent), PASTEUR Loup (absent), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTE (P), Martine CREGUT, M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (P).

Personnalités invitées :

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), ALVIZURI Verushka, CADOT Yves (absent), CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse (absente), DELIERRE Charles (absent), GHADDARI Nabila, HENNAUT Odile (absente), JOSSELIN-LERAY Amélie (absente), LE PRIEULT Henri, LEVICK Tiffane, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente), STOSIC Dejan, TBATOU Jamela, WILLAY Elsa (absente).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 19 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de conseil. La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du conseil du 8 juillet 2024 ;
2. MCC 2024-25 : vote ;
3. Durée des mandats des missions transversales : vote ;
4. Tutorat et autres projets PARE : outils de suivi qualitatif et quantitatif : vote ;
5. Principes d'éligibilité au finacement PARE : vote ;
6. Points divers ;
7. Questions diverses.

1. Validation du compte rendu du CUFR plénier du 8 juillet 2024

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 8 juillet 2024, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

2. MCC 2024-2025

La direction de l'UFR annonce qu'une grande partie des MCC de l'UFR pourront être soumises au vote des membres du Conseil, grâce au travail des équipes et d'Hélène PEREIRA.

Cependant, un incident est survenu avec le DLE ; de ce fait, Yves CADOT a demandé à la direction de l'UFR de lire le texte suivant :

“Le directeur du DLE ignorant tout des circonstances comme du moment de la transmission des MCC de son département à l'UFR ne peut garantir ni aux conseillers du DLE ni à ceux de l'UFR que les MCC qui vont être soumises au vote de ces derniers sont effectivement celles votées par les premiers en Conseil de département le 3/10/2024. Ce sont donc les conseillers UFR qui engagent leur responsabilité en substituant leur vote à ceux de leurs collègues.”

Pascale SEMPÉRÉ indique que la Scolarité centrale était inquiète car Hélène PEREIRA avait noté de nombreuses erreurs résiduelles (non-respect du cadrage de la CFVU ; problèmes de mise en forme) dans les fichiers qui lui étaient déjà parvenus pour dernière relecture jusqu'à la semaine précédente. Elle avait en outre demandé à recevoir tous les fichiers avant le Conseil pour opérer une dernière vérification et tous ne lui étaient pas parvenus. Elle s'est donc tournée vers la direction de l'UFR, qui a décidé de travailler avec elle sur ces documents pendant le week-end, en collaboration avec les responsables de section (Yves CADOT a en effet indiqué, et c'est légitime, qu'il ne voulait pas travailler le week-end sur les MCC) de façon à pouvoir mettre les fichiers aux normes souhaitées pour un passage au vote ce lundi sous réserve de vote ultérieur des modifications en conseil de département. En échange du travail accompli durant le week-end, Hélène PEREIRA et Pascale SEMPÉRÉ ont reçu ce lundi matin des messages fort peu avenants de la part du directeur du DLE.

La direction de l'UFR insiste sur le fait que toutes les modifications apportées aux MCC à seules fins de respecter le cadrage imposé ont été discutées avec les responsables des sections et ont reçu leur approbation pleine et entière ; malgré tout, au vu des accusations du directeur du DLE, la direction de l'UFR refuse de faire voter les MCC du DLE aujourd'hui.

Pour éviter toute polémique, l'ensemble de ces MCC devront donc repasser devant le Conseil de département avant d'être soumises au vote des membres du Conseil de l'UFR.

Par ailleurs, le vote des modalités du DEHHA est également reporté, car plusieurs erreurs sont apparues, et le département souhaite organiser un nouveau vote en Conseil de département.

La direction de l'UFR demande aux membres du Conseil s'ils·elles ont des observations à faire sur les fiches des différents départements. Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ pose quelques questions concernant les fiches de ANLA201T et ANLA301T SED (DEMA), SL00605T et SL0E601T (SDL). Il a en effet détecté quelques erreurs sur les coefficients, ou des éléments un peu confus dans les fiches. Suivant les cas, des explications sont données ou les erreurs avérées seront corrigées.

Enfin, Ines SADDOUR fait remarquer que, pour le DEFLE, il manque toutes les fiches du Master. Ils sont envoyés et déposés directement.

Suite aux discussions, Pascale SEMPÉRÉ soumet donc au vote des conseillères et conseillers les MCC suivantes :

- Toutes celles du DEMA sauf celles du ANLA201T (il manque l'intitulé), ANLA701T et ANLA801T ;
- Toutes celles du DTIM ;
- Toutes celles du LEA ;
- Celles du DEFLE ;
- Toutes celles du SDL sauf SL00605T CC et SL00E601T CC.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

Un vote ultérieur sera organisé en ligne pour les MCC du DEHHA, du DLE, et pour celles des UE ANLA201T, ANLA701T, ANLA801T, SL00605T et SL0E601T.

Ensuite, des échanges ont lieu concernant le format à respecter pour transmettre les fichiers définitifs à Hélène PEREIRA. Voici les éléments à garder en tête :

- Il faut un fichier distinct pour chacune des formations suivantes : Licence CC, Licence SED, Master CC, Master SED et suivant les cas, LANSAD CC, LANSAD SED, DUEP, etc. ;
- Les MCC des différentes UE doivent être placées à la suite les unes des autres, sur une même feuille et non sous des onglets différents ;

- Les fichiers doivent être envoyés sous format Excel.

D'autre part, Régis MISSIRE a communiqué une information aux membres du Conseil : quelques jours plus tôt, le SDL a appris que dans d'autres UFR, des composantes avaient eu la possibilité d'adopter des modalités différentes, qui permettent notamment de faire le calcul de la note finale de l'UE différemment pour les UE multi-modulaires. Les responsables pédagogiques peuvent en effet demander à ce que la prise en compte de la meilleure des notes de 1^{ère} et 2^{nde} chance se fasse au niveau de chaque module et non pas au niveau global de l'UE. Par exemple, pour une UE de deux modules, si un·e étudiant·e obtient les résultats suivants :

- Note 1^{ère} chance module A : 13/20
- Note 2^{nde} chance module A : 15/20
- Note 1^{ère} chance module B : 10/20
- Note 2^{nde} chance module B : 8/20

Les notes conservées pour calculer la moyenne de l'UE seraient le 15/20 et le 10/20.

Régis MISSIER indique que le SDL s'était renseigné sur cette possibilité au mois de mai, mais avait obtenu une réponse négative, sûrement parce que le département avait parlé de report de notes, ce qui n'est pas tout à fait le bon terme pour ce cas de figure. Mais maintenant que cela a été mis en place dans d'autres UFR, ne pourrait-on pas demander à ce que ce soit possible aussi dans le nôtre ?

Pascale SEMPÉRÉ répond que, bien que la situation soit injuste, le délai semble trop court pour modifier des fiches pour cette année. Nous ferons remonter la demande en CFVU et reviendrons à la charge l'an prochain. D'ici là, la scolarité nous dira si cette solution peut être modélisée ou pas, pour que cela n'implique pas de tout calculer manuellement.

3. Durée des mandats des missions transversales : vote

La direction de l'UFR rappelle qu'il avait été proposé lors d'un Conseil précédent d'établir une durée pour les mandats des missions transversales, et de définir le moment de prise de fonctions. Après discussions en Bureau, la proposition faite aux membres du Conseil est la suivante : un mandat de 4 ans, aligné sur le mandat des membres du Conseil.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

La direction de l'UFR précise par ailleurs qu'elle a lancé à plusieurs reprises l'appel à candidature pour l'Université du Temps Libre, mais qu'aucune candidature officielle ne lui est parvenue pour le moment. Pascale SEMPÉRÉ indique que Viviane RAMOND est prête à faire un tuilage.

4. Tutorat et autres projets PARE : outils de suivi qualitatif et quantitatif : vote

Depuis l'année dernière, la direction de l'UFR a émis le souhait de mettre en place un suivi et un bilan des projets PARE. Suite à des discussions en Conseil et en Bureau, plusieurs propositions ont été faites pour faciliter ce travail de suivi et avoir des outils communs pour réaliser les bilans :

- mettre en place de feuilles d'émergence pour assurer un suivi du taux de fréquentation de l'ensemble des projets PARE ;

Le but de ce bilan quantitatif est d'adapter l'offre à la demande, de maximiser le rapport coût/service et rendu/bénéfice.

- effectuer un bilan qualitatif des actions menées, notamment pour le tutorat, en élaborant un questionnaire à faire remplir par les tuteurs·rices et les étudiant·e·s.

Les discussions en Bureau ont conduit à la rédaction d'un questionnaire commun pour tous les départements, afin de guider les bilans qualitatifs. Ce questionnaire a été élaboré par la direction de l'UFR et complété / amendé par les responsables du tutorat et des différents projets PARE de tous les départements. Il a été déposé sur Scout à l'attention des membres du Conseil.

Zachary BAQUÉ demande qui sera chargé·e d'analyser les résultats. Florence GRIMAL répond que l'objectif serait qu'un·e responsable soit nommé·e dans chaque département (peut-être les collègues responsables du tutorat) pour participer à deux réunions bilan par an. Ainsi, l'un·e des collègues pourrait ensuite faire un bilan synthétique en Bureau et Conseil d'UFR. Ces réunions doivent servir à mettre en place une réflexion collective, constructive, au niveau de l'UFR afin de faire évoluer au mieux les pratiques. Cette fonction sera rémunérée à hauteur d'une heure équivalent TD, soit sur les UR, soit sur le budget PARE. La discussion sera initiée en Bureau, puis soumise aux avis des membres du Conseil, dans les mois à venir.

Concernant le bilan quantitatif, Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ précise qu'il serait bien d'expliquer aux tuteurs·rices que même s'il n'y a personne, ils·elles seront payé·es. Car s'ils·elles ont peur du contraire, les statistiques pourraient être faussées.

Par ailleurs, des discussions ont eu lieu sur les créneaux et les modalités les plus pertinentes pour les séances de tutorat. Henri LE PRIEULT a en outre indiqué que la responsable du tutorat du DEMA a un outil de suivi, auquel elle intégrera les questions du document proposé par l'UFR, et qu'elle pourra transmettre son outil aux autres départements.

Votes relatifs à ce point (principe de faire le suivi et d'avoir le questionnaire déposé sur Scout comme base de travail) :

Ne participe pas : 1

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 21

5. Principes d'éligibilité au financement PARE: vote ;

D'autre part, l'examen des projets PARE avait mené, lors de précédentes réunions de Bureau et de Conseil, à une réflexion sur les critères d'éligibilité au financement. Cela nous a conduit à proposer aux membres du Conseil d'exclure des financements PARE :

- les réunions de rentrée ;
- les réunions pédagogiques (présentation de parcours, informations sur le refus de compensation) ;
- l'encadrement du tutorat.

Ces principes sont soumis au vote des membres du Conseil :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

Pour : 22.

6. Points divers

1. Infosup

Pascale SEMPÉRÉ explique qu'à son invitation, la direction de l'UFR a rencontré Aurélie MOUILLAU, chargée de communication du service de l'Université Ouverte, le 21 juin dernier. Cette dernière souhaitait aborder plusieurs points :

- L'implantation et la configuration du stand de notre UFR : le LEA n'est pas immédiatement visible alors que la formation est très demandée, et le DEHHA est un peu isolé, face à un lieu de pause où les visiteurs viennent se détendre ou déjeuner.
- Dans le même temps, les trois comptoirs du DLE sont souvent vides et il est difficile pour les visiteurs de savoir auquel de ces comptoirs s'adresser, ne serait-ce que parce deux langues sont présentes par comptoir. Les enseignant·es qui sont présents sur le stand du DLE sont amené·es à renseigner sur d'autres parcours que le leur, et ils n'y sont d'ailleurs souvent eux-mêmes pas préparés, ce qui est un facteur supplémentaire de confusion.

Elle a proposé plusieurs solutions ou améliorations :

- Faire pivoter l'ensemble des stands de façon à assurer une meilleure visibilité au DEMA et au DEHHA, sans préjudice pour les autres ;
- Pour le DLE : ne proposer qu'une seule banque d'accueil pour toutes les langues, où plusieurs enseignant·es pourront être présent·es et devront se préparer à répondre à des questions portant sur l'ensemble des parcours du département ;

- Afin d'augmenter le nombre de personnes présentes sur les stands, elle a rappelé qu'il est possible de faire intervenir des BIATS, qui peuvent être rémunéré·es pour leur participation ou bénéficier de jours de récupération ;

À ce propos, nous avons aussi la possibilité de faire intervenir des étudiant·es (le LEA le fait déjà, et cela fonctionne bien).

- Une planification raisonnée des présences sur le stand DLE permettrait de cibler le positionnement des collègues sur les créneaux horaires et les jours correspondant à la venue des lycées où est enseignée la langue dont ils sont les spécialistes (par exemple : chinois, allemand ou italien pour le Lycée Ozenne, allemand, italien, arabe, japonais, portugais pour le lycée Berthelot ; hors DLE: catalan pour le lycée st Sernin)
- Il est possible de faire une réunion avant Infosup pour briefer les volontaires, pour l'ensemble de l'UFR ou par département.

Plus généralement, cette rencontre a été l'occasion de partager quelques idées sur nos parcours, leurs débouchés, et la communication dont ils font l'objet. Nous sommes fortement encouragé·es à travailler à la communication des débouchés de nos parcours, notamment en langues. Il pourrait y avoir un petit stand général LLCER pour parler des débouchés dans ces parcours. En tout état de cause, le discours sur les débouchés doit être travaillé pour les présentations dans les lycées, indépendamment d'Infosup.

Interrogée par Pascale SEMPÉRÉ, Martine CREGUT explique que, dans les classes préparatoires, les étudiant·es se tournent en définitive davantage vers les écoles de management que vers les formations littéraires ou en langues étrangères, qui représentaient auparavant le cœur de l'orientation pour les étudiant·es de Khâgne. Elle regrette le manque de visibilité des débouchés dans le domaine littéraire. Les élèves partent faire autre chose que purement des langues. De plus, celles et ceux qui étaient intéressés par la traduction sont désormais effrayé·es par le développement de l'IA.

D'autre part, elle précise que les étudiant·es qui ont passé un baccalauréat bilingue ne peuvent généralement pas continuer leur langue de prédilection dans les écoles de commerce, car ils·elles doivent obligatoirement faire de l'anglais.

Afin de mieux informer les lycéen·nes sur les débouchés de nos formations, Florence GRIMAL propose une autre idée : la création de capsules vidéo avec des professionnel·les ayant suivi notre formation, qui pourraient présenter leur métier et leur parcours, que l'on mettrait sur les sites des départements et auxquelles les lycéen·nes pourraient accéder via un QR code, par exemple.

2. Groupes de travail référentiels de compétences

Pascale SEMPÉRÉ rappelle qu'il faut remplir les tableaux qui ont été mis sur Scout pour indiquer les collègues qui participeront aux groupes de travail, car nous devons faire remonter les informations rapidement.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ indique qu'il n'a pas vu la Licence pro sur le tableau, que c'est à vérifier et à faire remonter au Central si besoin.

3. Échéances attendus et capacités Parcoursup et Mon Master

La direction de l'UFR rappelle que les attendus et capacités Parcoursup et Mon Master seront soumis au vote des conseillères et conseillers de l'UFR le 4 novembre, car nous devons faire remonter toutes les informations à la Scolarité Centrale avant le 19 novembre.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ précise que le LEA organisera les réunions avec toutes les collègues qui interviennent en LEA (et non pas uniquement avec les responsables d'année) pour avoir une réflexion globale, dans le cadre d'une approche par formation et non par département.

4. Rémunération responsables RI

Pascale SEMPÉRÉ explique qu'un nouveau référentiel a été voté à l'automne dernier, que les départements ont pu en prendre connaissance, mais qu'il y a malgré tout eu quelques surprises, les pages du référentiel n'étant pas systématiquement compulsées : la rémunération des coordinateurs RI a été revue à la baisse, notamment parce que cette rémunération dépend désormais du nombre de départs et ne tient pas compte de tout le travail réalisé en amont pour inciter les étudiant·es à envisager une mobilité, pour les aider à faire leur dossier de candidature. Elle ne tient pas plus compte des mobilités entrantes. De plus, dans le cas du DLE, la répartition entre les responsables RI du département a été faite de manière arbitraire ; il a fallu qu'Yves CADOT intervienne pour demander à pouvoir opérer lui-même la répartition au sein de son département.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ précise qu'il n'a pas eu cette difficulté en LEA : il a pu répartir comme bon lui semblait les rémunérations, de façon à se baser sur les chiffres réels et à s'adapter à la réalité du département LEA, au sein duquel 3 enseignant·es sont impliqués dans l'accompagnement de chaque mobilité. Il ajoute que le LEA a fait le choix de compléter cette rémunération sur son budget, et que cette partie complémentaire n'implique aucun traçage de la part des RI.

Pascale SEMPÉRÉ insiste sur le fait qu'on ne peut pas promouvoir la mobilité tout en réduisant à ce point les moyens affectés. Elle indique que Florent HAUTEFEUILLE n'est pas fermé à une modification du référentiel, mais nous demande de faire des propositions concrètes.

Henri LE PRIEULT propose, pour les mobilités sortantes, de remonter le curseur au moment où les étudiant·es acceptent le départ ou à la réalisation du plan d'études, plutôt qu'au moment où ils·elles partent réellement.

Tiffane LEVICK ajoute que les annulations de dernière minute sont souvent dues à des résultats trop faibles aux tests de niveau de langue, ou à des problèmes liés aux visas.

Cyrille GRANGET rappelle que les RI reçoivent le tableau des **nominations** et que le service pourrait se baser sur ce document pour définir les rémunérations.

5. SEEDS

Florence GRIMAL rappelle qu'un diaporama a été transmis à toutes les composantes, et qu'il serait bon de le communiquer le plus largement possible aux étudiant·es, lesquels ont jusqu'au 14 octobre pour s'inscrire. Régis MISSIRE alerte sur le fait que la formation est menacée par manque d'étudiant·es inscrit·es, alors qu'il n'y avait que 100 places sur l'ensemble du site UT.

7. Questions diverses

1. Campagne d'emploi

David BRAMOULLE demande si la direction de l'UFR a reçu des informations concernant la campagne d'emploi. Pascale SEMPÉRÉ répond qu'aucun mail ne lui a été adressé, et que même lorsqu'elle a envoyé un mail pour tenter d'obtenir des informations, elle n'a eu aucune réponse.

2. Nouveau foyer

Souad BOUCHENAFa demande où en est le projet de création d'un nouveau foyer pour les étudiant·es.

Florence GRIMAL explique que le projet a été validé pour les instances, et que les travaux devraient démarrer dans le courant de l'année, pour ce qui est du déplacement des bureaux administratifs. Le foyer devrait être construit avant la rentrée 2025. Des crédits ont été demandés pour ce faire dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (volet « bien-être étudiants »). Une enveloppe CVEC devrait aussi être sollicitée pour financer l'aménagement du lieu. Elle ajoute qu'une réunion va être organisée avec les responsables des associations étudiantes et foyers actuels, afin de les impliquer dans la vie du futur foyer et de créer une dynamique collective.

3. Délégué·es de promotions

Des discussions ont eu lieu concernant la pertinence de la mise en place des élections des délégué·es de promotions cette année.

Les membres du Conseil indiquent qu'il est facile de faire élire des délégué·es dans les petites formations, mais que cela s'avère bien plus difficile en Licence et que cela implique un suivi assez lourd. Au DEMA par exemple, il est difficile de ne cibler, pour les L1, que les étudiant·es concerné·es, de déterminer qui est éligible, puisque si l'on communique à toutes les étudiant·es d'une UE, les étudiant·es inscrit·es en mineure reçoivent le message.

D'autre part, les étudiant·es sont déjà sollicité·es pour participer aux Conseils de département.

Pascale SEMPERE explique que dans d'autres UFR, comme en Psychologie, les étudiant·es qui participent aux Conseils élus sont désigné·es parmi les délégué·es.

Selon le cadrage voté en CFVU, en deuxième année de vie du dispositif, les étudiants doivent organiser eux-mêmes les élections. En outre, leur rôle reste flou. Il n'est pas certain par ailleurs que le présent Vice-président étudiant souhaite mobiliser ce dispositif : l'an dernier, aucune conférence des délégués n'a été organisée, contrairement à ce que stipule ce même cadrage.

4. Postes à pourvoir au Conseil d'UFR : poste de PR LEA

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ annonce qu'il y aura un candidat pour le poste vacant qui était occupé auparavant par un PR du LEA.

Agnès SURBEZY ajoute qu'il y aura également des vacances dans le collège B et dans le collège BIATS, et qu'il faudra donc discuter des futures élections.

5. Situation grave pour une collègue qui subit des menaces de la part d'une ancienne étudiante

Damien ORY et Christine AUMAITRE alertent sur la situation extrêmement grave dans laquelle se trouve une collègue BIATS de l'UFR (cette dernière a autorisé Damien ORY à parler des difficultés qu'elle rencontre). Elle est menacée depuis deux ans maintenant par une ancienne étudiante et a reçu un nouveau mail très agressif la semaine dernière. Jamela TBATOU a immédiatement adressé un mail à la DAJI, la direction de l'UFR a insisté à sa suite en demandant elle aussi une intervention rapide de la part de l'université.

Pascale SEMPÉRÉ explique avoir reçu une réponse des Affaires juridiques indiquant qu'ils·elles étaient au courant de la situation, qu'ils·elles ne pouvaient pas nous communiquer toutes les informations, mais qu'ils·elles avaient mis des « choses » en place. La collègue n'en a apparemment aucune connaissance elle-même.

Christine AUMAITRE précise que l'étudiante a été suspendue pour deux ans, mais qu'elle pourra ensuite revenir. Damien ORY ajoute qu'il y a eu dépôt de plainte et enquête policière, mais que la justice a estimé que l'on ne pouvait pas sanctionner une personne deux fois pour un même motif, faisant ainsi l'amalgame entre une sanction "pédagogique" et une sanction pénale.

Les membres du Conseil comme la direction signalent leur inquiétude et leur sentiment d'impuissance face à cette situation. Que faire pour aider notre collègue ? Il est suggéré la rédaction d'une fiche SST et le recours à un soutien syndical.

CR rédigé par Florence Grimal.